

## NOTE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Marignane. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le compte administratif 2022 élaboré en fin d'exercice budgétaire par l'ordonnateur est le bilan financier de ce dernier, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires de dépenses et de recettes qu'il a exécutées.

Il fait apparaître les réalisations de l'exercice et intègre les restes à réaliser de 2022 qui impacteront le budget 2023. Ce résultat est repris dans le budget primitif 2023 également proposé au vote dans cette séance.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements réalisés, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence génère soit un excédent, soit un déficit, à prendre en compte dans l'affectation des résultats sur l'exercice suivant.

Les résultats du compte administratif 2022 sont concordants avec ceux du compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

Le compte administratif 2022 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Recettes 2022	1	47 308 421,46
Dépenses 2022	2	41 262 601,82
Résultat 2022 (1-2)	3	6 045 819,64
Résultat antérieur reporté	4	12 889 566,03
<b>Résultat clôture fonctionnement (3+4)</b>	<b>5</b>	<b>18 935 385,67</b>

INVESTISSEMENT		
Recettes 2022	6	10 573 529,40
Dépenses 2022	7	17 076 525,43
Résultat 2022 (6-7)	8	-6 502 996,03
Résultat antérieur reporté	9	898 064,44
<b>Résultat clôture investissement (8+9)</b>	<b>10</b>	<b>-5 604 931,59</b>
RAR INVESTISSEMENT		
Dépenses	11	6 700 755,76
Recettes	12	656 891,76
Solde RAR (12-11)	13	-6 043 864,00
<b>Excédent/Déficit (10+13)</b>	<b>14</b>	<b>-11 648 795,59</b>

RESULTAT CUMULE	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	41 262 601,82	1	60 197 987,49	(1+4)
INVESTISSEMENT	23 777 281,19	(7+11)	12 128 485,60	(6+9+12)
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>65 039 883,01</b>		<b>72 326 473,09</b>	

Le résultat global de clôture est excédentaire à hauteur de 7 286 590,08 €.

Cette note précise l'ensemble des réalisations en matière de recettes et de dépenses et analyse la situation financière de la ville au 31 décembre 2022.

Il est précisé que les montants analysés concernent uniquement les opérations réelles et ne tiennent pas compte des opérations d'ordre.

De façon synthétique, les réalisations par chapitre de la section de fonctionnement du budget sont les suivantes.

#### A – LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 47 069 525 €.

RECETTES par chapitre	BUDGET 2022 (BP et DM)	CA 2022	Réalisé %
70 Produits des Services	804 100	1 158 655	144,09%
73 Impôts et taxes	30 918 000	32 619 185	105,50%
74 Dotations et participations	10 425 238	11 082 721	106,31%
75 Autres produits	710 000	1 009 543	142,19%
76 Produits financiers	221 355	221 355	100,00%
77 Produits exceptionnels	200 000	690 734	345,37%
78 Reprise sur provisions	33 537	33 530	99,98%
013 Atténuations de charges	250 000	253 803	101,52%
<b>Recettes Réelles</b>	<b>43 562 230</b>	<b>47 069 525</b>	<b>108,05%</b>

En comparant les réalisations de 2022 (CA 2022) aux prévisions (BP + DM), on constate que pour les recettes réelles de fonctionnement, le pourcentage de réalisation est de 108 %, traduisant la prudence des inscriptions budgétaires.

## B. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38 788 018 €.

DEPENSES par chapitre	BUDGET 2022 (BP et DM)	CA 2022	Réalisé %
011 Charges générales	11 912 567	10 830 357	90,92%
012 Charges de personnel	25 800 000	23 637 230	91,62%
014 Atténuation de produits	385 000	384 489	99,87%
65 Autres charges de gestion courante	2 702 960	2 479 228	91,72%
66 Charges financières	160 000	148 916	93,07%
67 Charges exceptionnelles	918 444	897 424	97,71%
68 Dotations Provisions	410 380	410 375	100,00%
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>42 289 351</b>	<b>38 788 018</b>	<b>91,72%</b>

La majeure partie des dépenses réelles de fonctionnement a été consommée (92 %).

L'évolution des recettes réelles 2022 et des dépenses réelles 2022 de la section de fonctionnement avec celles des années précédentes est la suivante :

## C – EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE GESTION (\*)

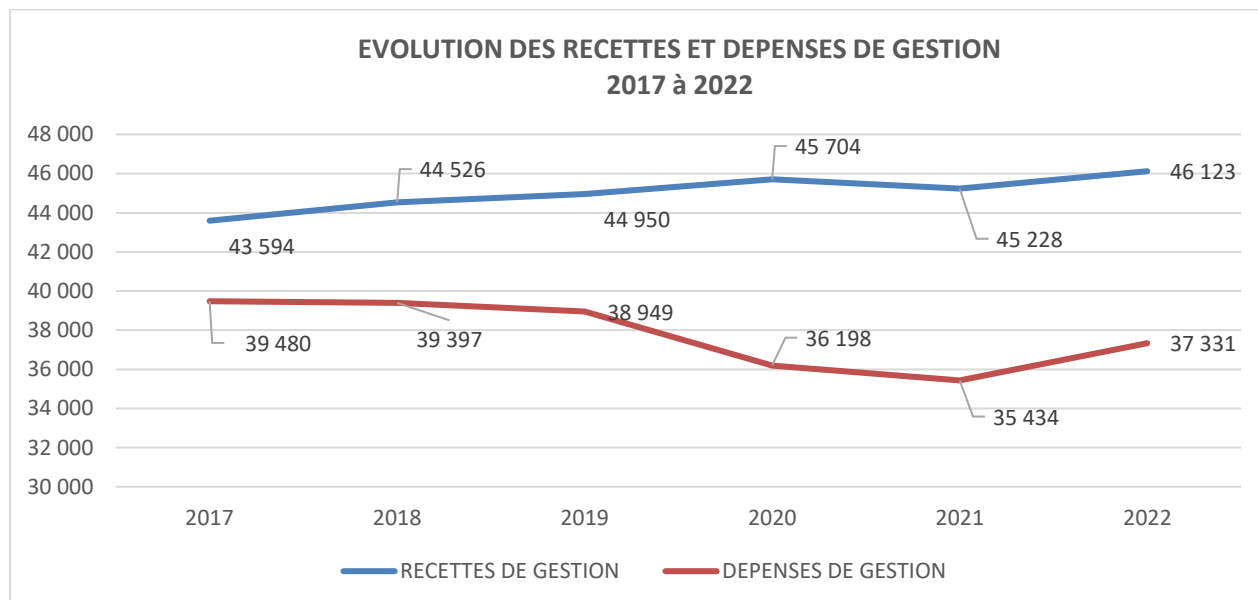
EN K€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE GESTION	43 594	44 526	44 950	45 704	45 228	46 123
<i>progression annuelle</i>	-1,02%	2,14%	0,95%	1,68%	-1,04%	1,98%
DEPENSES DE GESTION	39 480	39 397	38 949	36 198	35 434	37 331
<i>progression annuelle</i>	2,02%	-0,21%	-1,14%	-7,06%	-2,10%	5,35%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>4 114</b>	<b>5 129</b>	<b>6 001</b>	<b>9 506</b>	<b>9 794</b>	<b>8 792</b>

A fin 2022, les **recettes et dépenses de gestion** enregistrent une évolution globale de + 1,98 % pour les recettes et + 5.35 % pour les dépenses.

(\*) voir définitions en fin de document

**L'épargne de gestion** (solde entre recettes et dépenses de gestion) freine sa progression enclenchée depuis 2 exercices pour s'établir par rapport à 2021 à 8 792 K€.



Le graphique ci-dessus montre la progression des recettes et des dépenses de gestion évoquée plus haut.

Les dépenses augmentant au rythme de l'inflation et pour certains postes comme celui de l'énergie bien au-delà, font évoluer « l'effet de ciseau », malgré une hausse des recettes.

Si l'effet de ciseau en 2022 se resserre un peu plus par rapport à 2021, il reste néanmoins favorable.

**D – EVOLUTION DES RECETTES REELLES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

**1- Recettes réelles de fonctionnement**

	CA 2020	variation	CA 2021	variation	CA 2022	variation
<b>RECETTES</b>						
013 Atténuation des charges	489 954	120.60 %	393 882	-19,16%	253 803	-35,56%
70 Produits des services, du domaine et ventes ...	904 998	-39.76 %	923 220	2,01%	1 158 655	25,50%
73 Impôts et taxes	34 265 913	0.37 %	31 952 959	-6,75%	32 619 185	2,09%
74 Dotations et participations	8 550 700	7.35 %	10 977 880	28,39%	11 082 721	0,96%
75 Autres produits de gestion courante	1 493 276	33.16 %	980 152	-34,36%	1 009 543	3,00%
76 Produits financiers	221 355	-25.13 %	221 355	0,00%	221 355	0,00%
77 Produits exceptionnels	364 462	-47.31 %	554 207	52,06%	690 734	24,63%
78 Reprise provision semi-budgétaire	236 621	<i>Non défini</i>	0	<i>Non renseigné</i>	33 530	<i>Non défini</i>
<b>Recettes Réelles</b>	<b>46 527 279</b>	<b>1,28%</b>	<b>46 003 654</b>	<b>-1,13%</b>	<b>47 069 525</b>	<b>2,32%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent en 2022 une légère augmentation de 2.32 % par rapport à celles de 2021, qui s'explique sur les différents chapitres budgétaires par les éléments suivants :

- Le caractère variable d'une année sur l'autre des atténuations de charges (remboursement sur charges du personnel : indemnités journalières) ;
- Les produits des services et du domaine connaissent un retour à la quasi-normalité en augmentant de 25.50 % par rapport à 2021 mais sont encore loin de leur niveau d'avant la pandémie, avec des encaissements de l'ordre de 1.5 M€ ;
- Les impôts et taxes augmentent de 2 %. La progression des produits en provenance des taxes foncières s'explique par la revalorisation légale des valeurs locatives pendant cette période, la commune n'ayant pas voté d'augmentation des taux. Pour rappel, pour éviter une perte de ressources aux communes, par suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a assuré en 2021 et 2022 une compensation, qui est perçue sur le chapitre 74 dotations et participations.

- Les dotations et participations sont stables par rapport à 2021. A noter la dotation nationale de péréquation qui diminue de moitié en 2022 par rapport à celle de 2021 en raison des modifications du périmètre de calcul de l'effort fiscal. La dotation globale de fonctionnement baisse de 5 % par rapport à 2021. Ce chapitre reste cependant stable grâce aux versements de la caisse d'allocations familiales et un rappel important concernant le contrat enfance jeunesse pour l'année 2021.
- Les autres produits de gestion courante progressent de 3%. Ces recettes comprennent les loyers, la redevance GARIG et les titres restaurants.
- Les produits financiers sont stables.
- Les produits exceptionnels augmentent par rapport à 2021 de 24,63 %. Ce chapitre peut induire des variations importantes d'une année à l'autre, il concerne notamment les produits de cessions en très forte hausse par rapport à l'année précédente, hausse due en grande partie à la vente de 2 immeubles et d'un terrain.
- Le chapitre 78 fait apparaître une recette pour des reprises sur provisions pour risques contentieux et créances douteuses.

## 2- Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2020	variation	CA 2021	variation	CA 2022	variation
<b>DEPENSES</b>						
011 Charges générales	8 783 204	-14,87%	8 767 881	-0,17%	10 830 357	23,52%
012 Charges de personnel	24 768 573	-4,67%	23 499 781	-5,12%	23 637 230	0,58%
014 Atténuation de produits	348 869	7,37%	448 391	28,53%	384 489	-14,25%
65 Autres charges de gestion	2 297 707	-1,14%	2 723 011	18,51%	2 479 228	-8,79%
66 Charges financières	719 653	-3,12%	369 681	-48,63%	148 916	-59,72%
67 Charges exceptionnelles	738 450	215,32%	31 473	-95,74%	897 424	2751,45%
68 Dotations aux provisions			197 648	non renseigné	410 375	107,63%
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>37 656 456</b>	<b>-5,68%</b>	<b>36 037 866</b>	<b>-4,30%</b>	<b>38 788 018</b>	<b>7,65%</b>

L'exercice 2022 enregistre une hausse de plus de 7 % des dépenses réelles de fonctionnement ; parmi celles-ci :

- Les charges générales qui augmentent de plus de 23 % par rapport à 2021. Ce chapitre regroupe toutes les dépenses relatives au fonctionnement des structures, des équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires et administratives, contrats de maintenance, assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments communaux .... Les postes « électricité » et « combustibles » ont respectivement augmenté de 81 % et 186 % par rapport à 2021. La hausse des prix de l'électricité et du gaz a durement frappé la commune qui voit ce poste de dépenses exploser.
- Les charges de personnel se maintiennent en 2022, toujours en deçà des 25 M€.
- Les atténuations de produits sont en baisse de 14 %. A cette enveloppe figure le prélèvement SRU, dont le montant en 2022 a diminué par rapport à celui de 2021.
- Les autres charges de gestion enregistrent une baisse de plus de 8 %.
- Les charges financières continuent de diminuer, à hauteur de 59,72 % par rapport à 2021, grâce aux renégociations d'emprunts menées en 2020 et 2021.
- Les charges exceptionnelles sont en forte hausse, hausse qui s'explique d'une part par le montant peu élevé de 2021 et d'autre part par des dépenses importantes d'annulations de titres de recettes (annulations de spectacles 2021, remboursement à la métropole d'un trop perçu en 2020) ainsi que des dépenses pour un péril rue Victor Hugo.
- Les dotations aux provisions pour risques contentieux et créances douteuses augmentent par rapport à 2021.

### 3- Résultat de fonctionnement

	2020	2021	2022
<b>Recettes</b>	46 536 167	46 010 279	47 308 421
<b>Dépenses</b>	39 698 147	39 672 245	41 262 602
<b>Résultat</b>	<b>6 838 021</b>	<b>6 338 034</b>	<b>6 045 819</b>

Le résultat de la section de fonctionnement (Recettes – Dépenses) pour 2022 diminue par rapport à celui de 2021, les dépenses ayant progressé plus fortement que les recettes. S'il demeure malgré cela satisfaisant, la commune continuera à optimiser ses dépenses tout en restant prudente et mesurée dans l'estimation de ses recettes.

De façon synthétique, les réalisations par chapitre de la section d'investissement du budget sont les suivantes :

### E – LES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 837 818 €.

<b>RECETTES par chapitre</b>	<b>BUDGET 2022 (BP et DM)</b>	<b>CA 2022</b>
1022 FCTVA	900 000	781 767
1068 Excédents fonctionnement capitalisés	1 865 976	1 865 976
13 Subventions d'investissement	6 011 342	4 547 909
16 Dépôts et cautionnements	0	11 459
21 Immobilisations corporelles	111 722	111 722
238 Avances versées	0	208 735
27 Autres immobilisations financières	0	5 972
4542 Travaux effectués d'office	175 000	0
4582 Opérations sous mandat	600 000	304 278
<b>Recettes Réelles</b>	<b>9 664 040</b>	<b>7 837 818</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>656 892</b>



## F. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 576 503 €.

<b>DEPENSES par chapitre</b>	<b>BUDGET 2022 (BP et DM)</b>	<b>CA 2022</b>
1068 Excédents fonctionnement capitalisés	739 900	739 853
16 Emprunts	2 500 000	2 487 098
20 Immobilisations incorporelles	1 657 254	781 990
204 Subventions d'équipement versées	1 422 471	921 508
21 Immobilisations corporelles	10 124 372	6 553 809
23 Immobilisations en cours	8 282 290	4 764 359
26 Participations et créances rattachées	10 600	10 600
4541 Travaux effectués d'office	187 662	18 742
4581 Opérations sous mandat	300 000	298 543
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>25 224 549</b>	<b>16 576 503</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>6 700 756</b>

L'évolution des recettes réelles 2022 et des dépenses réelles 2022 de la section d'investissement avec celles des années précédentes est la suivante.

## G – EVOLUTION DES RECETTES REELLES ET DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

C'est l'autofinancement (solde positif entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits de cessions d'immobilisations et les dépenses réelles de fonctionnement hors valeur comptable des immobilisations cédées) qui permet à la commune de rembourser l'annuité de la dette et de financer ses dépenses d'équipements propres.

### 1. Recettes réelles d'investissement

	CA 2020	variation	CA 2021	variation	CA 2022	variation
<b>RECETTES</b>						
10 Dotations et fonds propres FCTVA	1 316 450	29,03%	1 201 830	-8,71%	781 767	-34,95%
1068 Excédent fonct. Capitalisé <i>Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement</i>	3 335 911	7,87%	0	Non renseigné	1 865 976	Non renseigné
138 Autres subventions transférables	6 178 562	316,54%	3 042 050	-50,76%	4 547 909	49,50%
21 Immobilisations corporelles	1 194 291	Non renseigné	0	Non renseigné	111 722	Non renseigné
16 Emprunts	4 002 601	-20,00%	1 506 009	-62,37%	11 459	-99,24%
23 Immobilisations en cours	20 885	-33,87%	0	Non Renseigné	208 735	Non Renseigné
27 Autres immobilisations financières	117 145	1861,57%	5 972	-94,90%	5 972	0,00%
454 Travaux effectués d'office	3 431	-65,63%	100 698	2834,83%	0	-100,00%
458 Opération sous mandat	0	Non Renseigné	0	Non Renseigné	304 278	Non Renseigné
<b>TOTAL</b>	<b>16 169 276</b>	<b>51,87%</b>	<b>5 856 559</b>	<b>-63,78%</b>	<b>7 837 818</b>	<b>33,83%</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>1 946 256</b>		<b>4 080 928</b>		<b>656 892</b>	

Les recettes réelles d'investissement totalisent 7 837 818 € en 2022 (hors RAR), soit une augmentation de plus de 33 % à comparer au montant de 2021.

L'excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 - a été mouvementé en 2022 pour couvrir d'une part le besoin de financement 2022 et d'autre part des réserves nécessaires à l'apurement du compte 1069 n'existant pas en M57, nouvelle nomenclature comptable en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le FCTVA perçu au chapitre 10 a diminué de 35 % en comparaison à 2021. Cette forte baisse fait suite à la réforme du FCTVA entrée en vigueur au 01/01/2021. L'assiette du FCTVA automatisé a rendu inéligibles certaines dépenses qui pouvaient l'être dans le système antérieur, notamment les dépenses enregistrées aux comptes 2051 (logiciels) et 2128 (aménagement espaces verts).

Les subventions perçues au compte 138 augmentent de 49,50 % par rapport à 2021. Ce sont majoritairement des subventions d'équipement provenant du conseil départemental.

Le chapitre 16 emprunts enregistre des remboursements de caution de logements appartenant à la commune.

Le chapitre 21 correspond à des écritures de sorties d'immobilisations suite à l'intégration des îlots B1 et K1 dans le budget annexe.

Des remboursements d'avances sur marchés ont été titrés sur le chapitre 23.

Les autres immobilisations financières perçues au chapitre 27 concernent le remboursement de l'échéance 2022 de la dette aux équipements transférés en 2018 à la Métropole.

Le chapitre 458 « opérations sous mandat » enregistre dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, le remboursement par la métropole des dépenses d'éclairage public engagées par la commune sur l'année 2021.

Le montant des RAR 2022 s'élève à 656 892 €.

Parmi ces RAR figurent notamment des subventions d'investissement engagées et non encore perçues ainsi que le remboursement par la métropole des dépenses 2022 d'éclairage public engagées par la commune dans des opérations d'investissement.

## 2. Dépenses réelles d'investissement

	CA 2020	variation	CA 2021	variation	CA 2022	variation
<b>DEPENSES</b>						
10 Dotations, fonds divers, réserves					739 853	Non renseigné
20/204/21/23 Dépenses d'équipement	9 045 226	0,90%	8 737 976	-3,40%	13 021 667	49,02%
458 Opérations sous mandat			304 278	Non renseigné	298 543	-1,88%
16 Emprunts	2 563 258	-1,70%	4 964 507	93,68%	2 487 098	-49,90%
26 Participations et créances					10 600	Non renseigné
27 Autres immo financières			290 000	Non renseigné	0	Non renseigné
454 Travaux effectués d'office	95 916	386,09%	0	Non renseigné	18 742	Non renseigné
<b>Dépenses réelles</b>	<b>11 704 400</b>	<b>0,97%</b>	<b>14 296 761</b>	<b>22,15%</b>	<b>16 576 503</b>	<b>15,95%</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>4 414 448</b>		<b>4 080 928</b>		<b>6 700 756</b>	

Les dépenses réelles d'investissement 2022 totalisent 16 576 503 €, soit une progression de 16 % par rapport à 2021.

Le niveau des dépenses d'équipement réalisées (incluant les travaux, les acquisitions, les subventions d'équipement versées ainsi que les opérations sous mandat) progresse fortement par rapport à 2021 pour s'établir à 13 320 210 €.

Les grands travaux réalisés en 2022 :

Construction nouvelle école des Raumettes  
 Ecole des Arts îlot C1  
 Concession place de l'Olivier  
 Acquisitions par voie de préemption pour le projet de requalification du Centre Ancien  
 Restauration de l'Eglise Saint -Nicolas  
 Promenade en bois du Bolmon  
 Requalification avenue Lacanau  
 Aménagements paysagers divers sites  
 Réfection toiture, fourniture et pose de climatisation Médiathèque  
 Informatisation écoles Carestier, Fabre, Fourcade, Pagnol  
 Réfection peintures groupes scolaires Fourcade et Pagnol  
 Réfection menuiseries groupe scolaire Carestier  
 Fourniture et pose de jeux Jaï

Le chapitre 26 enregistre le rachat d'actions à la commune de Gémenos pour l'entrée de notre commune au capital de la SOLEAM.

Les emprunts au chapitre 16 portent sur le remboursement du capital et la restitution de cautions.

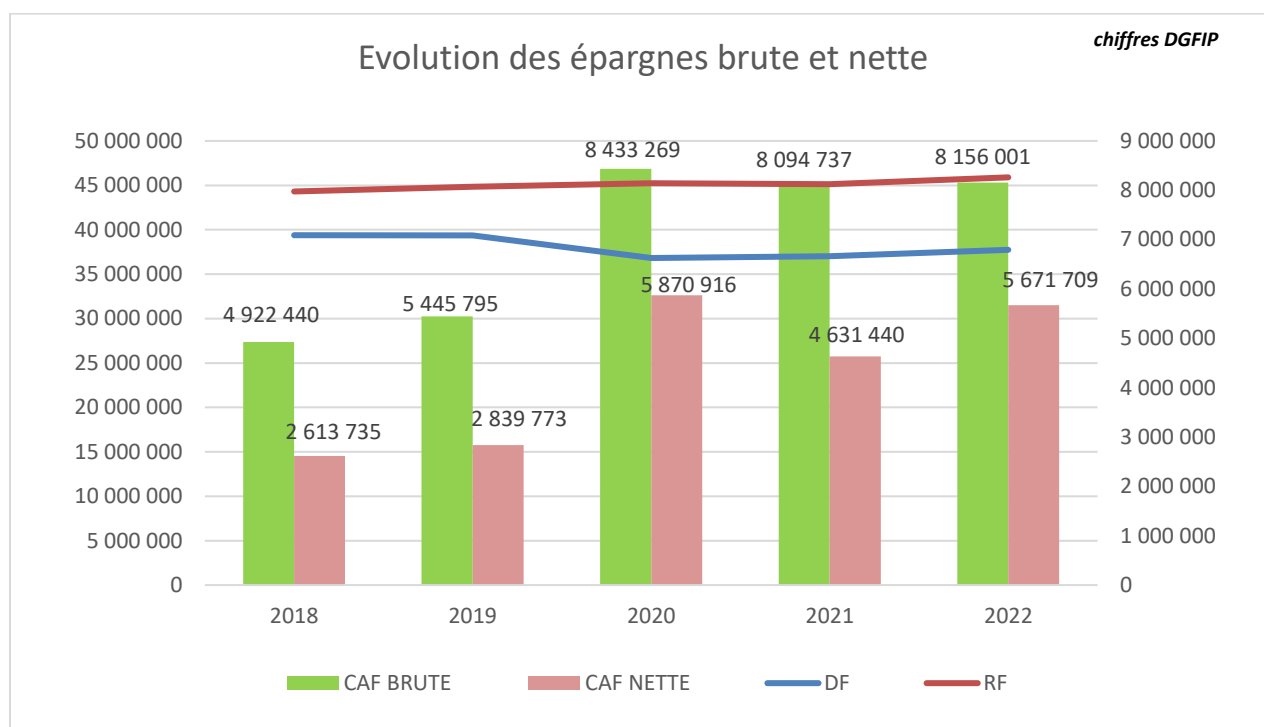
Le chapitre 454 concerne des travaux exécutés d'office par la commune.

Les restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées, non encore mandatées et non payées au 31/12/2022. Il s'agit d'acquisitions et de travaux lancés, mais non encore achevés. Le montant des RAR 2022 s'élève à 6 700 756 €.

## H – EVOLUTION DES GRANDS AGREGATS FINANCIERS

La définition des agrégats servant au calcul de la CAF brute est détaillée en fin de document.

### 1. Evolution de l'épargne (établie sur la base du seul budget principal)



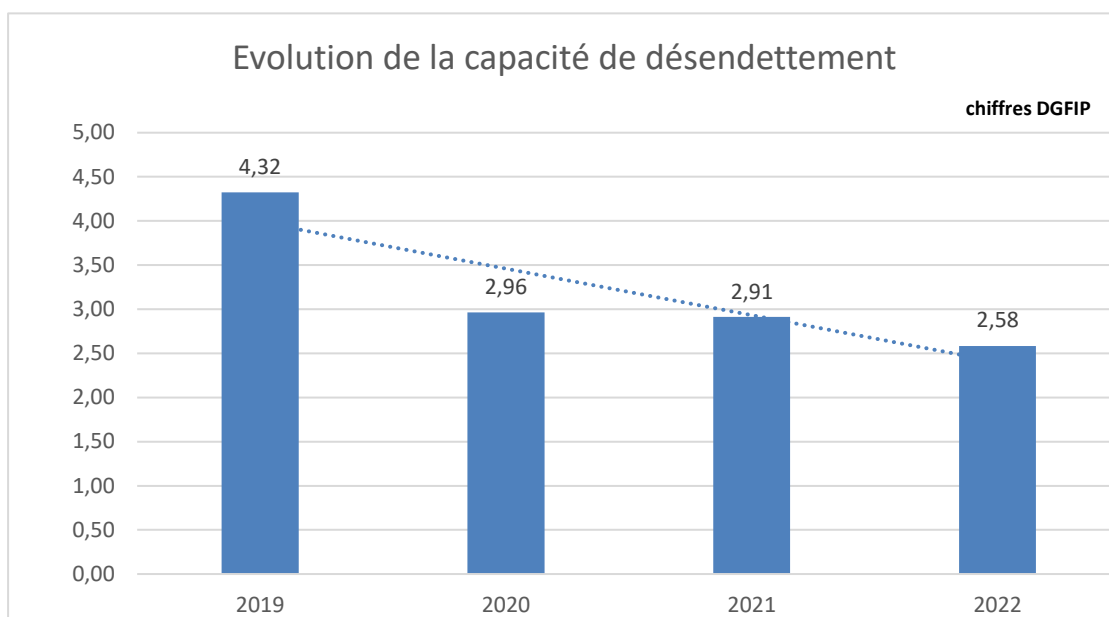
La commune dégage une épargne brute de 8.156 M€, épargne brute qui continue à progresser à fin 2022, signe de la bonne santé financière de la commune. Elle constitue notre ressource interne pour financer les investissements de l'exercice. Elle couvre le remboursement de l'emprunt de 2.484 M€.

L'épargne nette (ce dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé l'ensemble de ses charges et remboursé sa dette) poursuit sa progression et s'établit à 5.671 M€ fin 2022.

### 2. Analyse de la solvabilité financière de la commune

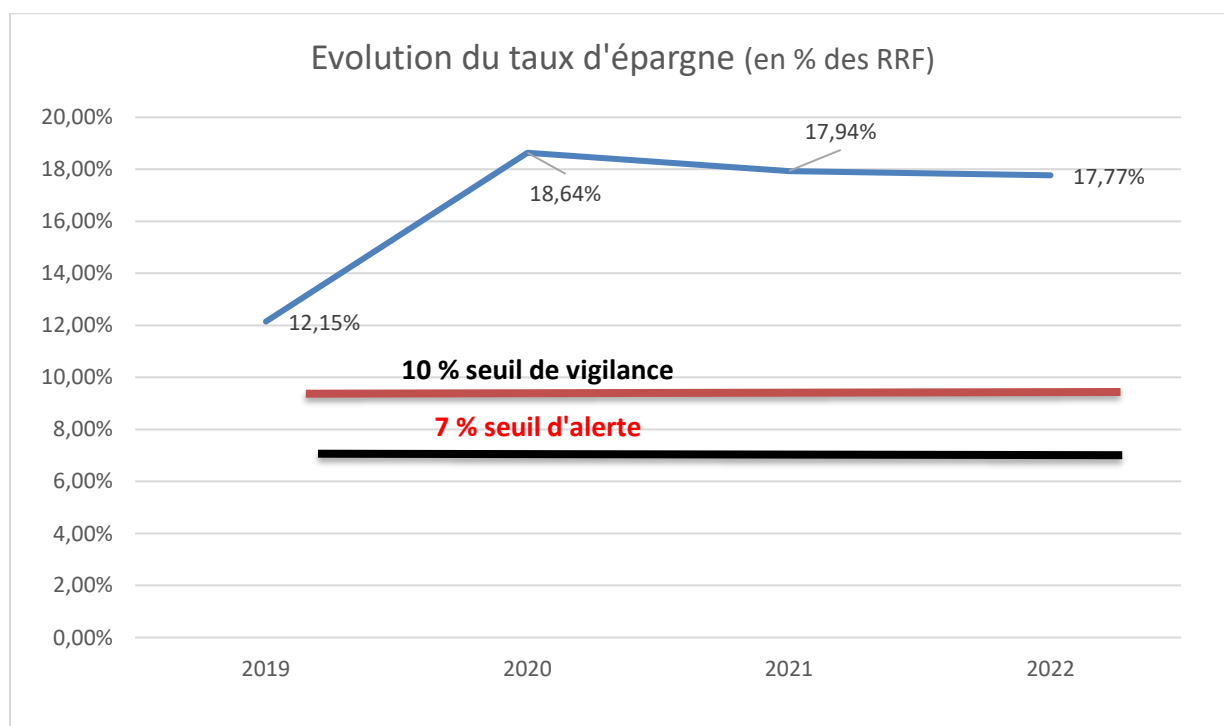
La capacité de désendettement est le principal ratio suivi. Il est calculé en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute. Il mesure ainsi le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne.

Ce dernier est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer.



Pour 2022, la capacité de désendettement s'établit à 2 années et demie, soit un excellent niveau.

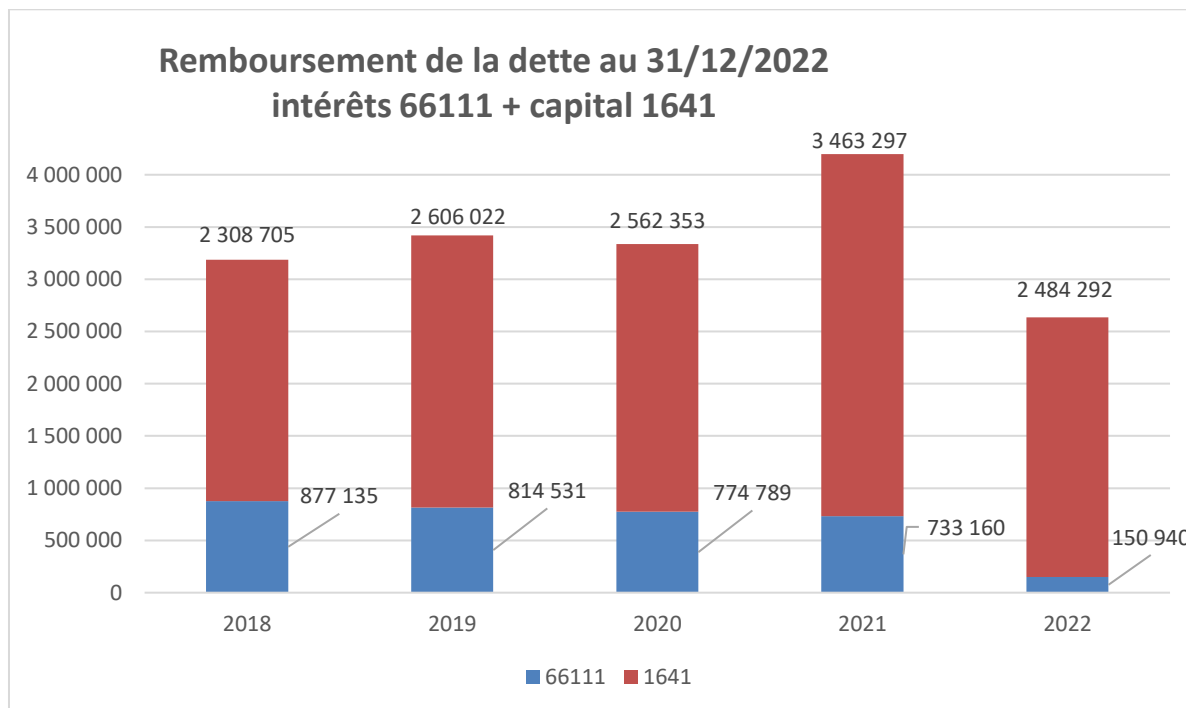
Un second ratio, le taux d'épargne est également essentiel pour apprécier la solvabilité financière d'une commune. Calculé en rapportant l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement, son taux de vigilance est de 10 % des recettes courantes.



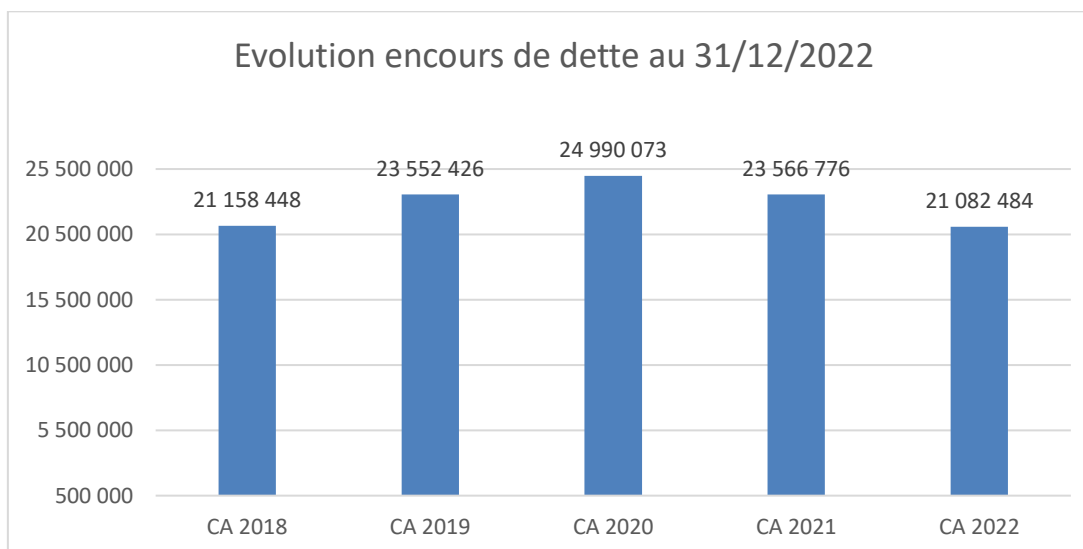
La commune se situe depuis plus de 4 ans bien au-dessus du seuil de vigilance des 10 % et affiche un taux de 17,77 % fin 2022, signe qu'elle a les moyens de rembourser sa dette.

## I – EVOLUTION DE LA DETTE

2 635 232 € ont été remboursés dans le courant de l'année 2022.



L'encours de la dette, qui correspond au solde créditeur des comptes 16 figurant au bilan (sauf 166, 168 et 169) s'élève au 31/12/2022 à 21 082 484 €.





## J – EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES

### **BUDGET ANNEXE « REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN- ORID/RHI »**

Créé en 2013, le budget annexe « Réhabilitation du centre ancien – ORID RHI » retrace les opérations de travaux et de réhabilitation menées dans le cadre du programme PNRQAD sur les îlots dégradés destinés à être revendus.

Ce budget annexe est un budget qui comptabilise les études et les travaux en section de fonctionnement.

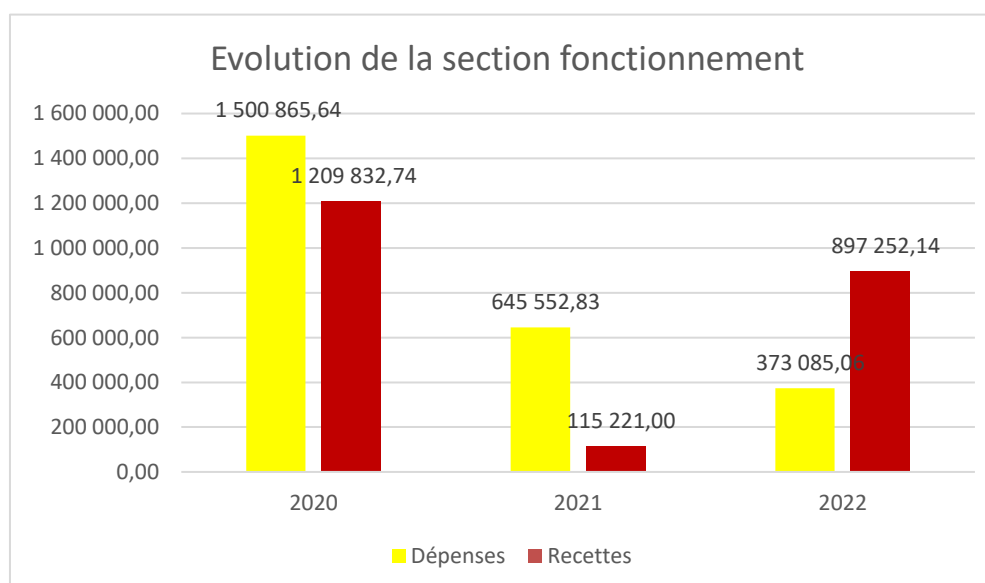
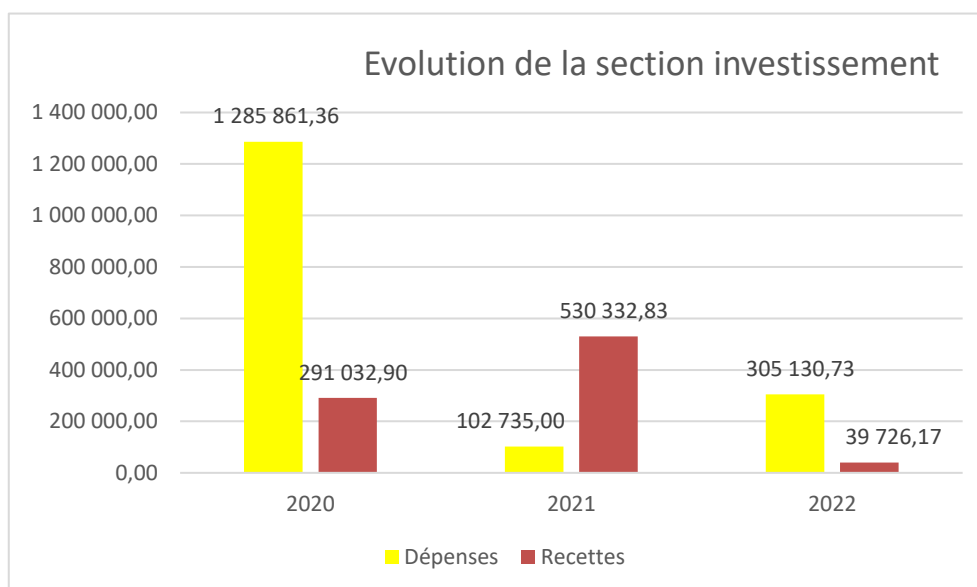
Pour l'exercice 2022, les réalisations en dépenses s'élèvent à 333 359 € HT.

Les recettes totalisent 592 121 € dont 530 332 € proviennent de la subvention d'équilibre du budget.

Les autres opérations tant en dépenses qu'en recettes concernent des opérations d'ordre de reconstitution des stocks, à exécuter en fin d'année.

Le montant des restes à réaliser 2022 s'élève à 88 221 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre) en dépenses et à 112 000 € HT (subvention Conseil Départemental) en recettes.

Le compte administratif 2022 présente un déficit de la section de fonctionnement à hauteur de 6 164.75 €. Ce montant correspond à la vente de l'îlot K1 et à une régularisation d'arrondis de TVA. Une aide financière du budget principal est nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2023. Le budget principal versera au budget annexe une subvention à hauteur de 6 164.75 €.



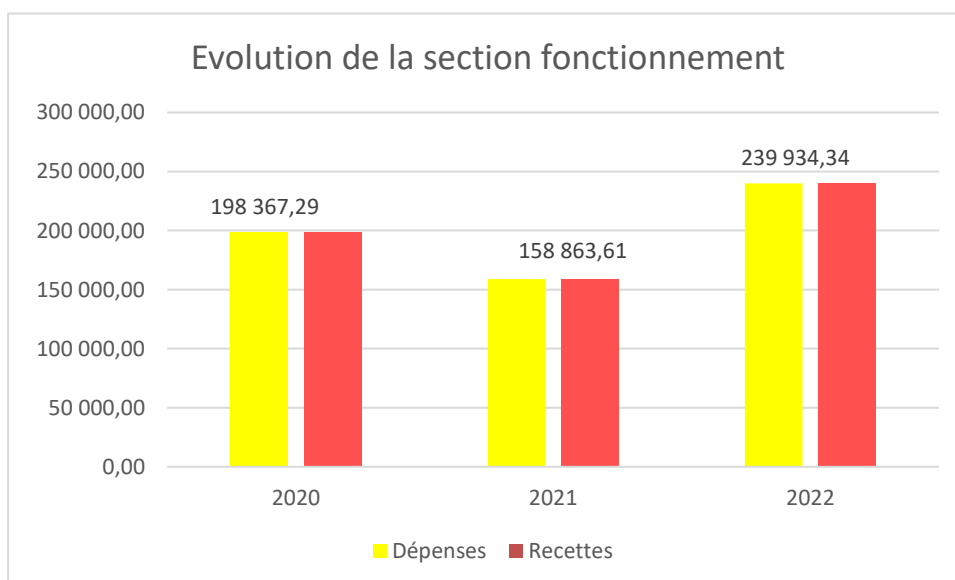
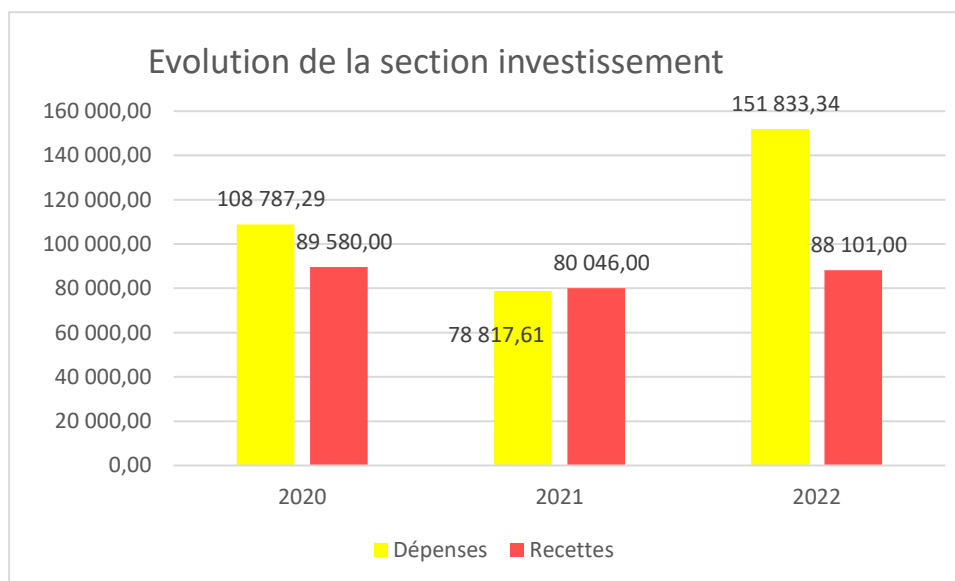
## **BUDGET ANNEXE « CREATION DE CAVEAUX, CAVURNES, COLOMBARIUMS »**

Ce budget créé en décembre 2019 est un budget annexe qui comptabilise ses travaux en section de fonctionnement.

Les dépenses 2022 ont concerné des constructions de caveaux et d'un colombarium ainsi que des reprises de bâtis pour un montant de 151 833 € HT.

Ce budget a encaissé des recettes pour ventes de caveaux et renouvellements de bâtis à hauteur de 88 101 € HT.

Les autres opérations tant en dépenses qu'en recettes concernent des opérations d'ordre de reconstitution des stocks et de sorties des ventes, à exécuter en fin d'année.



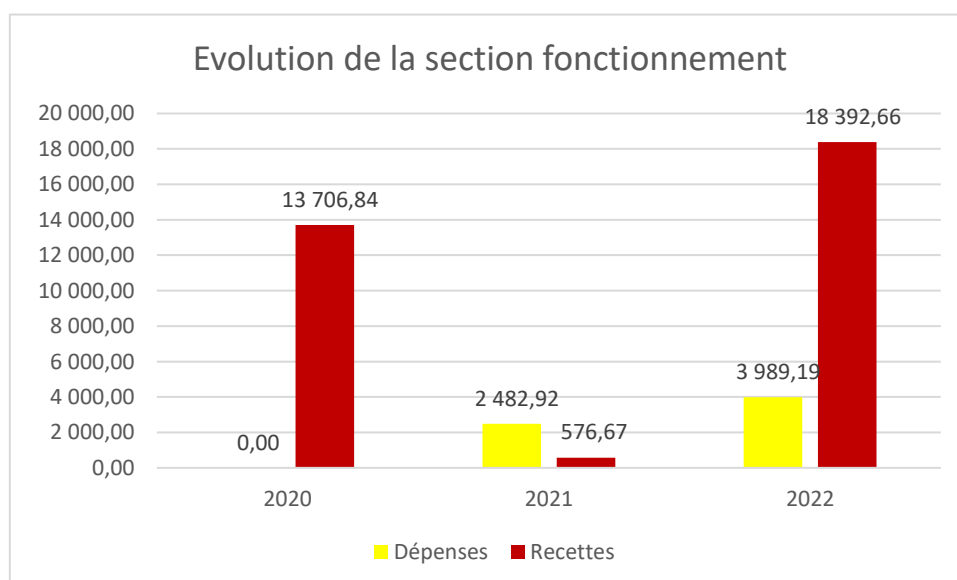
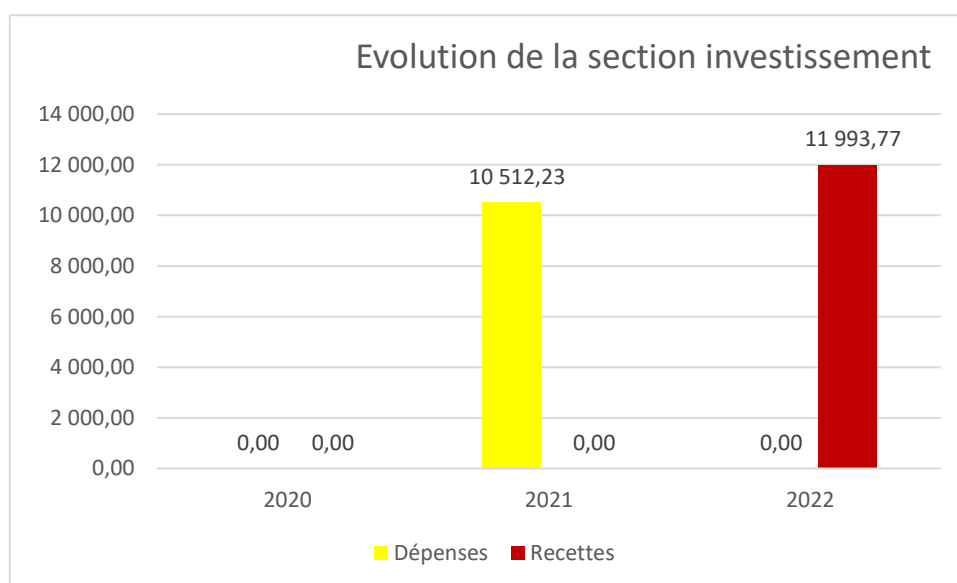
## **BUDGET ANNEXE « ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE GROUPES AU CENTRE DE VACANCES »**

Créé en décembre 2019, ce budget annexe concerne les activités d'accueil de nouveaux publics (familles, entreprises, organismes, associations) sur le centre de vacances de la Fare-en-Champsaur.

Pour 2022, en section de fonctionnement, les réalisations en dépenses ont porté sur des dépenses de fioul à hauteur de 2 508 € HT ainsi que sur une dépense relative à une écriture d'amortissement d'un montant de 1 482 €.

Les ventes de la régie pour l'encaissement des séjours s'élèvent à 18 393 € HT.

La section d'investissement n'enregistre pas de dépenses. En recettes, ont été titrées une recette de dotation aux amortissements ainsi qu'une recette concernant l'affectation du résultat.



## **CONCLUSION**

Le résultat dégagé sur 2022 est en légère diminution par rapport à celui de 2021, il n'en demeure pas moins toujours satisfaisant. Il permet à la commune de dégager des marges de manœuvre pour continuer à investir.

La ville continuera d'opter pour une rigueur budgétaire, sans pour autant nuire à la qualité du service public.

### **Glossaire et abréviations :**

- CA : Compte Administratif
- BP : Budget Primitif
- DM : Décision Modificative au budget
- RAR : Restes A Réaliser
- CAF= Capacité d'Autofinancement
  
- Recettes de gestion= recettes courantes de fonctionnement (chapitres 013, 70,73,74,75), hors recettes financières et recettes exceptionnelles
- Dépenses de gestion= dépenses courantes de fonctionnement (chapitres 011,012,014 et 65), hors frais financiers et charges exceptionnelles
- Epargne de gestion = solde recettes de gestion- dépenses de gestion
- Epargne brute (ou CAF brute) = solde recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Définition des agrégats servant au calcul de la CAF brute :

Dépenses fonctionnement CAF BRUTE	Chapitres 011 + 012 + 65 + 66111 + 67 – 66112 – 013 – 68
Recettes fonctionnement CAF BRUTE	Chapitres 70 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 – 014 – 775 – 78

- Epargne nette (ou CAF nette) = épargne brute – remboursement de la dette (en capital)